

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse - Activité d'assistance parentale - Agrément.

Par arrêté ministériel du 28 juin 2022, un agrément est accordé à partir du 28 juin 2022 pour une durée de 1 an, soit jusqu'au 27 juin 2023, à Madame Pascale LENNERS, domiciliée à 11, rue Jean Peschong, L-4938 Bascharage, pour l'exercice de l'activité d'assistance parentale, à l'adresse : 11, rue Jean Peschong, L-4938 Bascharage. La capacité d'accueil maximale est fixée à 5 enfants.

Ledit arrêté ministériel remplace à partir du 28 juin 2022 l'arrêté ministériel du 30 juin 2017.

L'agrément est enregistré sous le numéro **AP/981-4/2022**.

